

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

Arrondissement
De Rambouillet

Canton de
Trappes



MAIRIE DE LA VERRIERE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AU MAIRE

DECISION N° 2023- 049

**OBJET : DECISION
PORTANT SUR LA
FIXATION DES SEJOURS
ETE 2023**

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de La Verrière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération 2021-077 du 07 juillet 2021, relative à la modification des tarifs des activités périscolaires et en particulier, l'article 14 qui « *autorise le Maire à prendre des décisions sur les tarifs des prestations particulières (de type séjour, mini-séjour, week-end, location par exemple) en fonction de leur coût.* »

Considérant la proposition du service animation (AEJI) d'organiser des colonies de vacances été du 24 juillet au 30 juillet 2023 pour les jeunes verriérois âgés de 6 à 17 ans.

Considérant la proposition de l'association vacances, voyages, loisirs

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention cadre d'accueil de participants sur les séjours de la marque

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention de partenariat avec la l'association vacances voyages loisirs dans le cadre de l'organisation des séjours de l'été 2023

ARTICLE 2 : De réserver 18 places fermes d'une valeur de 430 € l'unité
De réserver 12 places fermes d'une valeur de 458 € l'unité
De réserver 10 places fermes d'une valeur de 470 € l'unité
De réserver 2 places animateurs ville à titre gracieux qui

accompagneront les groupes

Selon les conditions de la convention, les montants seront de 10494€ (18 jeunes de 6 à 11 ans et un animateur ville) et de 13826€ (22 jeunes de 12 à 17 ans et un animateur ville)

ARTICLE 3 : D'inscrire les dépenses au budget 2023 sous le gestionnaire JEUN nature 611 et chapitre 011

ARTICLE 4 : De fixer les tarifs comme suit : forfait de 30, 35 ou 40 euros selon le quotient familial des familles

ARTICLE 5 : D'inscrire les recettes au budget 2023 sous le gestionnaire JEUN, nature 7067 et chapitre 70 pour la part de participation des familles et nature 7471, chapitre 74, pour la part des demandes de subventions effectuées au titre du BOP 147

Fait à La Verrière, le 23.05.2023

Mairie de La Verrière
Avenue des Noës
78320 LA VERRIERE
Téléphone : 01 30 13 76 00 -
Télécopieur : 01 30 13 76 55
www.ville-laverriere.com

Publication :

Le Maire
Nicolas Dainville

